



Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

**SITE NATURA 2000 FR1100801
« Basse Vallée du Loing »**

BILAN 2023 DE L'ANIMATION DU DOCOB



Mars 2024



Sommaire

1. PREAMBULE	3
1.1. LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000	3
1.1.1. <i>L'animation</i>	3
1.1.2. <i>Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB</i>	3
1.2. MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE	5
2. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION	5
2.1. CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA	5
2.1.1. <i>Fiche de synthèse du site</i>	5
2.1.2. <i>Site Internet</i>	6
2.2. PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS OU REUNIONS SUR LE TERRITOIRE	7
2.3. SENSIBILISATION ET CONSEILS AUX ELUS, RIVERAINS ET USAGERS DU SITE	7
2.4. RAPPORTAGE DES DONNEES DU SITE NATURA 2000	7
2.5. PARTICIPATION A LA VIE DU RESEAU NATURA 2000 AU-DELA DU SITE	8
2.5.1. <i>Participation aux journées d'échanges Natura 2000</i>	8
3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS	8
3.1. PROJET ET TRAVAUX SOUMIS A EIN	8
4. AMELIORATION DES CONNAISSANCES	9
4.1. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	9
5. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES	10
5.1. PARTENARIATS	10
5.2. MARAIS D'EPISY	10
6. CONTRACTUALISATION ET GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES	11
6.1. ACTUALISATION DE LA BASE DE DONNEES PROPRIETAIRES	11
6.2. ACCOMPAGNEMENT DES ELUS, DES PROPRIETAIRES, DES EXPLOITANTS	11
6.3. ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000	12
6.4. ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000	12
6.5. ANIMATION DES MAEC	12
7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE	14
7.1. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE	14
7.1.1. <i>Organisation de réunion du comité de pilotage</i>	14
7.1.2. <i>Réunions ou rencontres avec les services de l'état</i>	14
7.2. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	14
8. SYNTHESE	15

Liste des figures

Figure 1 : Premières pages de la fiche de synthèse du site Natura 2000 – <i>version 2023</i>	5
Figure 2 : Aperçu de la page du site internet de la FDAAPPMA 77	6
Figure 3 : Aperçu de la page du site internet de la FDAAPPMA 77	6
Figure 4 : Photos de la Fête de la Pêche 2023	7
Figure 5 : Visite du site Natura 2000 « Etang de St-Quentin lors de la journée de rencontre des animateurs en novembre 2023.....	8
Figure 6 : PAEC en Seine-et-Marne – En rouge, les communes concernées par le site N2000 « Basse Vallée du Loing »	13
Figure 8 : Répartition des activités réalisées dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Basse Vallée du Loing » en 2023.....	15

Liste des tableaux

Tableau 1 : Orientations, objectifs et actions liées à l'ensemble du site Natura 2000 « Basse Vallée du Loing » - © DOCOB, 2015.....	4
--	---

1. PREAMBULE

1.1. LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000

Le site FR1100810 « Basse Vallée du Loing » a été désigné au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992). Le Document d'objectifs du site a été validé par arrêté préfectoral, le 1^{er} juillet 2008. L'arrêté du 18 mars 2010 porte désignation du site Natura 2000 en Zone Spéciale de Conservation.

La Communauté de communes Moret Seine et Loing a été désignée comme structure animatrice depuis le 1^{er} janvier 2023.

1.1.1. L'animation

La Communauté de communes Moret Seine et Loing porte l'animation du site Natura 2000 dont elle a délégué la gestion à la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Elle a été élue pour 3 ans lors du Comité de Pilotage du 24 novembre 2023.

Monsieur Dikran ZAKEOSSIAN a été réélu président du Comité de pilotage lors de la réunion du 24 novembre 2023.

Le présent bilan s'étend du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

1.1.2. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB

La désignation du site Natura 2000 se justifie par la présence :

- **De quatre espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore » :**
 - l'agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale* – Code Natura 2000 : 1044),
 - la cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii* – Code Natura 2000 : 1041),
 - le vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana* – Code Natura 2000 : 1016)
 - le vertigo étroit (*Vertigo angustior* – Code Natura 2000 : 1014).
- **De onze habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site :**
 - Tourbières basses alcalines (Code Natura 2000 : 7230)
 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.* (Code Natura 2000 : 3140)
 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Malinion caeruleae*) (Code Natura 2000 : 6410)
 - Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* (Code Natura 2000 : 7210*)
 - Eaux oligotrophes très pey minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelleta uniflorae*) (Code Natura 2000 : 3110)
 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnotamion ou de l'Hydrocharition* (Code Natura 2000 : 3150)
 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea* (Code Natura 2000 : 3130)
 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et lédioeuropéennes du *Carpinion betuli* (Code Natura 2000 : 9160)
 - Mégaphorbiaies* hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin (Code Natura 2000 : 6430),
 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis*) (Code Natura 2000 : 6510),
 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae*)* (Code Natura 2000 : 91E0*).

Au total, le site compte 11 habitats d'intérêt communautaire et 4 espèces d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

Afin de les préserver, la mise en œuvre des actions du DOCOB doit répondre aux orientations et objectifs suivants :

Tableau 1 : Orientations, objectifs et actions liées à l'ensemble du site Natura 2000 « Basse Vallée du Loing » - © DOCOB, 2015

Intitulé de l'orientation	Objectifs	Actions
<p>Orientations 1: Préservation de la dynamique des habitats humides et aquatiques, landes et marais, et de leur fonctionnement biologique</p>	<p>Préserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats aquatiques et humides d'intérêt communautaire.</p>	<p>Gestion des niveaux d'eau dans le marais. Maîtrise de l'expansion de la cladiaie par fauche avec exportation. Maintien de la végétation des berges, et conservation d'une pente douce. Contrôle des populations d'espèces allochtones.</p>
<p>Orientations 2 : Conservation des espaces ouverts (prairies et mégaphorbiaies)</p>	<p>Préserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats prairiaux d'intérêt communautaire.</p> <p>Contrôler la prolifération de ligneux.</p>	<p>Entretien des milieux ouverts et strates herbacées par une gestion extensive. Coupe et débroussaillage des ligneux avec exportation. Décapage léger en vue d'une restauration écologique.</p>
<p>Orientations 3: Formation des acteurs et sensibilisation des populations aux enjeux associés à la mise en œuvre du document d'objectifs. Accompagnement des acteurs de territoire dans la gestion du site</p>	<p>Sensibiliser et former les propriétaires et gestionnaires, à la prise en compte des enjeux de la Directive Habitat, Faune, Flore dans le cadre de la gestion courante.</p> <p>Sensibiliser les élus et les populations locales sur les enjeux du site Natura 2000.</p> <p>Mettre en adéquation les activités touristiques et la gestion du site.</p>	<p>Organisation de sorties découverte du site Natura 2000. Veille à la cohérence entre les documents de gestion et de planification et le document d'objectifs. Création et diffusion du support de communication papier et/ou numérique visant à la sensibilisation du public sur les habitats, les espèces et les actualités du site Natura 2000. Animation de groupes thématiques et de journées de formation et valorisation des bonnes pratiques existantes sur le site.</p>
<p>Orientations 4 : Amélioration des connaissances des habitats et de la faune d'intérêt communautaire et suivi à l'échelle du site. Protocole de suivi de réalisation et d'évaluation du DOCOB. Conceration et suivi des actions non relatives à la mise en application du DOCOB</p>	<p>Connaître l'évolution du milieu physique et des populations d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000.</p> <p>Suivi et évaluation des mesures contractuelles et non contractuelles appliquées sur le site Natura 2000.</p>	<p>Suivi de l'évolution de populations des espèces ainsi que des habitats d'intérêt communautaire. Réalisation de suivis des niveaux et de la qualité de l'eau. Suivi de l'effet du pâturage lié à la gestion. Surveillance et contrôle des populations d'espèces allochtones.</p>

Pour atteindre ces objectifs, 15 mesures pouvant faire l'objet de contrats Natura 2000 ont été identifiées dans le DOCOB, auxquelles s'ajoute la Charte Natura 2000.

1.2. MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

1. Information, communication et sensibilisation,
2. Suivi des Evaluations des Incidences Natura 2000,
3. Suivis scientifiques,
4. Veille à la cohérence des politiques publiques,
5. Contractualisation et gestion des habitats et des espèces,
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

2. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

2.1. CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA

2.1.1. Fiche de synthèse du site

La fiche de synthèse présentant le site Natura 2000 a été mis à jour en début d'année 2023. La dernière version datait de 2016.

Cette nouvelle version est transmise à toutes les personnes contactées souhaitant avoir des informations sur le site.

Site Natura 2000
Basse Vallée du Loing

NATURA 2000. QU'EST-CE QUE C'EST ?
« Natura 2000 » désigne des sites naturels protégés pour leur richesse en faune et/ou en flore au niveau européen.
Natura 2000 est une volonté de valoriser les territoires en favorisant le développement durable et le maintien des activités socio-économiques.
Cette compatibilité entre activités humaines et préservation de la biodiversité est possible grâce à une réflexion locale et une concertation avec les acteurs et les populations concernés.

DESCRIPTION DU SITE
Le site de la Basse Vallée du Loing est localisé entre Moret Loing et Orvanne et Montigny-sur-Loing dans le sud de la Seine-et-Marne. Il est constitué de deux entités distinctes : la première regroupe le marais d'Episy et le Pré de la Saveuse et la seconde concerne les prairies de fauches de la plaine de Sorques. Le domaine public recouvre 60% de la surface du site avec deux principaux opérateurs : le conseil départemental de Seine-et-Marne, gestionnaires des Espaces Naturels Sensibles, et Eau de Paris gestionnaire du champ captant de Villeron incluant le Pré de Saveuse.
Le site de la Basse Vallée du Loing est localisé sur des alluvions modernes et anciennes des vallées du Loing et du Lunain. Les conditions d'engorgement des sols y sont permanentes et ont permis le développement de formations tourbeuses alcalines. Ce milieu particulier a conduit à la désignation du site en 2010 pour la présence de trois habitats d'intérêt communautaire et d'une espèce de papillon, l'écaïlle chinée.
L'actualisation du DOCOB en 2015 a permis l'identification de 4 autres espèces d'intérêt communautaire : le vertigo étroit, le vertigo de Des moulins, la cordule à corps fin et l'agnon de Mercure; ainsi que l'identification de 8 habitats d'intérêt communautaires supplémentaires décrits en page 4.
Malgré la forte destruction des habitats dans les années 1970, le diagnostic actuel affirme le bon état de conservation des habitats et espèces à enjeu fort. Ceci confirme l'efficacité des mesures de conservation appliquées par les opérateurs. La tendance est très positive et les suivis scientifiques à venir permettront l'évaluation ultérieure. Aucune menace directe et imminente n'est identifiée.

FICHE D'IDENTITÉ DU SITE :
Code : FR 1100801
Statut : Zone Spéciale de Conservation / Directive européenne "Habitat"
Région : Ile-de-France / Département : Seine-et-Marne
3 communes : Moret Loing et Orvanne, Montigny-sur-Loing, Villemer
Superficie : 76,84 ha
Arrêté de désignation du site : 18 mars 2010
Approbation du Document d'Objectif (DOCOB): 1ère version : 1er juillet 2008 ; révision : 2016
Président du Comité de Pilotage : Monsieur Dikran ZAKEOSSIAN
Structure animatrice : Communauté de communes Moret Seine Loing
Animateur : Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

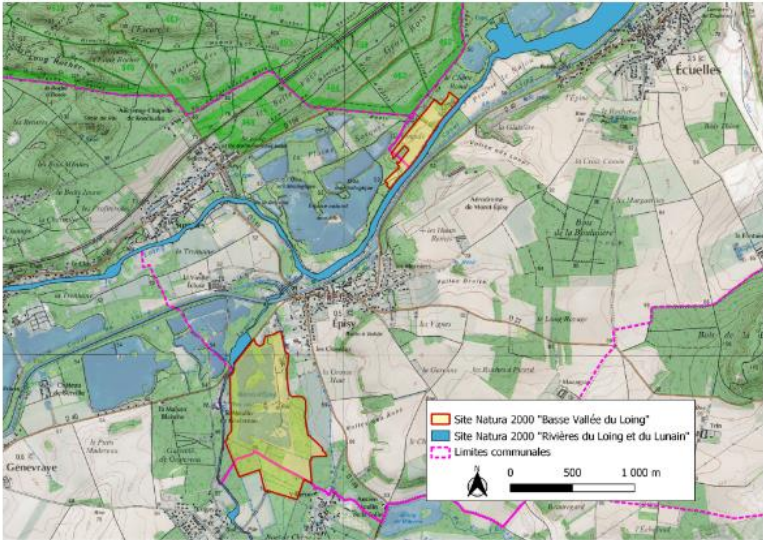
Figure 1 : Premières pages de la fiche de synthèse du site Natura 2000 – version 2023

2.1.2. Site Internet

Le site Internet géré par la DDT de Seine-et-Marne a été mis à jour en 2023 lorsque cela a été nécessaire avec l'ajout de la fiche de synthèse du site notamment.

Cette année, une page dédiée au site Natura 2000 de la Basse Vallée du Loing a été créée sur le site internet de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne (<https://www.federationpeche77.fr/4245-site-natura-2000-riviere-en-seine-et-marne.htm>). On y retrouve une présentation du site Natura 2000 ainsi que des documents disponibles au téléchargement tels que le DOCOB, la nouvelle fiche de synthèse, etc.

BASSE VALLÉE DU LOING

<p style="text-align: center; color: #76923c; font-weight: bold;">CONNAÎTRE</p> <p>Fiches poissons et écrevisses</p> <p>Les études sur les espèces aquatiques</p> <p style="background-color: #76923c; color: white; padding: 2px;">Sites Natura 2000 "Yèvre" en Seine-et-Marne</p> <p style="color: #76923c; text-decoration: underline;">Basse Vallée du Loing</p> <p>Loing et Lunain</p> <p>Vallée du Petit Morin</p> <p>Vannetin</p> <p>Dragon</p> <p>Rapport d'étude et bibliographie</p> <p>Documents cadres</p> <p>Les inventaires piscicoles</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> <ul style="list-style-type: none"> → Présentation du site Natura 2000 → Habitats d'intérêt communautaire → Documents à télécharger </div> <div style="width: 45%;"> <ul style="list-style-type: none"> → Espèces d'intérêt communautaires → Objectifs du site N2000 </div> </div> <h4 style="color: #76923c;">Présentation du site Natura 2000</h4> <p>Le territoire "Basse Vallée du Loing" a été désigné site Natura 2000 en mars 2010. Le Document d'Objectifs (DOCOB) a été approuvé en 2008 puis révisé en 2015 par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne.</p> <p>Depuis 2023, la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing est la structure animatrice du site. Elle a confié l'animation du DOCOB à la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique depuis janvier 2023.</p> <p>Le site de la Basse Vallée du Loing est localisé entre Moret-sur-Loing et Montigny-sur-Loing dans le sud de la Seine-et-Marne. Il est constitué de deux entités distinctes : la première regroupe le marais d'Épisy et le Pré de Saveuse et la seconde concerne les prairies de fauches de la plaine de Sorques. Le domaine public recouvre 60 % de la surface du site avec deux principaux opérateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Conseil départemental de Seine-et-Marne, gestionnaire des Espaces Naturels Sensibles de la plaine de Sorques et du marais d'Épisy; - Eaux de Paris, gestionnaire du champ captant de Villeron incluant le Pré de Saveuse.  <p style="text-align: center; font-size: small;">Périmètre du site Natura 2000 "Basse Vallée du Loing"</p>
--	--

Espèces d'intérêt communautaires

L'actualisation du DOCOB en 2015 a permis d'identifier 5 espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 :

- Ecaïlle chinée
- Vertigo des moulins
- Vertigo étroit
- Agrion de Mercure
- Cordulie à corps fin



2.2. PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS OU REUNIONS SUR LE TERRITOIRE

En 2023, nous avons participer à la Fête de la Pêche, organiser par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Cet évènement a eu lieu le 4 juin sur les étangs d'Episy-La Genevraye.

Lors de cette journée, les sites Natura 2000 animés par la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne étaient présentés et les plaquettes de présentation des sites étaient mises à disposition et distribuées au public...



Figure 4 : Photos de la Fête de la Pêche 2023

2.3. SENSIBILISATION ET CONSEILS AUX ELUS, RIVERAINS ET USAGERS DU SITE

Tout au long de l'année, nous avons répondu aux questions des élus, riverains et usagers du site.

2.4. RAPPORTAGE DES DONNEES DU SITE NATURA 2000

Les données récoltées lors des inventaires écologiques sont importées dans l'outil régional de saisie « GéoNat'IdF » géré par l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Ile-de-France.

L'intégration des résultats des suivis dans cet outil permet leur transfert au Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP).

2.5. PARTICIPATION A LA VIE DU RESEAU NATURA 2000 AU-DELA DU SITE

2.5.1. Participation aux journées d'échanges Natura 2000

Nous avons participé à la rencontre des animateurs N2000 organisée par la Région Ile-de-France. Cette journée s'est déroulée le 14 novembre 2023 sur le site Natura 2000 « Etang de St-Quentin » dans les Yvelines. Lors de cette journée, nous avons pu échanger sur les problématiques rencontrées dans l'animation Natura 2000 avec les autres animateurs d'Ile-de-France.



Figure 5 : Visite du site Natura 2000 « Etang de St-Quentin lors de la journée de rencontre des animateurs en novembre 2023

3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS

Une veille locale a été effectuée sur le site Natura 2000 afin d'identifier les projets nécessitant une Evaluation des Incidences Natura 2000 (EIN) et de pouvoir identifier les modifications locales du territoire pour les prendre en compte lors de l'analyse des suivis écologiques.

3.1. PROJET ET TRAVAUX SOUMIS A EIN

Nous avons conseillé les collectivités et propriétaires porteur des projets ainsi que les prestataires sur l'évaluation des incidences mais les avons aussi informés des contraintes réglementaires en bord de cours d'eau au sens large.

Nous les avons informés sur des modalités de réalisation de l'évaluation d'incidences, et les avons conseillés sur les mesures d'évitement à prendre en compte dès le début du projet.

Nous travaillons en collaboration avec les services instructeurs lors de l'instruction des dossiers d'EIN.

Un projet / travaux ont été suivis à proximité et sur le site Natura 2000 dans le cadre de la procédure des EIN :

- Projet de panneaux photovoltaïque sur l'aérodrome d'Episy

4. AMELIORATION DES CONNAISSANCES

4.1. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Quatre actions principales ont été réalisées dans le cadre des suivis scientifiques et techniques du site :

- Suivi des habitats d'intérêt communautaire
- Suivi de l'agrion de Mercure et de la cordulie à corps fin
- Suivi des populations de vertigos de Des Moulins et vertigos étroits

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé « Suivis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire de la ZSC Basse Vallée du Loing FR1100801 (77) » (ECOGEE, 2024). Il est téléchargeable via le site Internet de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne (<https://www.federationpeche77.fr/6124-basse-vallee-du-loing.htm>).

Conclusion du rapport (ECOGEE, 2024) :

En 2023, le suivi des habitats a concerné les cladiaies, les tourbières basses alcalines, les moliniaies dégradées et les mégaphorbiaies. Le suivi des prairies maigres de fauche sera réalisé en 2024.

Les habitats sont globalement stables et en bon état de conservation. Les suivis ont cependant fait ressortir que :

- La progression du Marisque se poursuit dans la tourbière basse alcaline du nord du site (relevé n° 2) ;
- La mégaphorbiaie du relevé 12 semble en cours de dégradation (progression des espèces nitrophiles, diminution des espèces hygrophiles de mégaphorbiaie).

Le suivi odonotologique du Marais d'Episy a permis de relever la présence d'une seule espèce sur les deux faisant l'objet du suivi :

- Deux mâles et une femelle d'Agrion de Mercure ont été observés en bordure sud du marais. Le ruisseau le traversant semble favorable à l'espèce bien que seul un individu des deux sexes ait été observé, sans indice de reproduction. A noter que les terrains d'Eaux de Paris, qui accueillent une belle population de *Coenagrion mercuriale*, n'ont pas pu être prospectés cette année faute d'autorisation.
- Aucun individu ou exuvie de Cordulie à corps fin n'a été relevé en 2023. Les berges boisées, non accessibles, semblent cependant favorables à l'espèce. Une prospection en canoë pourrait être utile pour la recherche de l'espèce.

Le suivi a par ailleurs permis de recenser 36 espèces d'Odonates sur l'ENS, dont 12 patrimoniales. Toutes ces espèces avaient déjà été observées lors du précédent inventaire (2021-2022), mais deux espèces n'avaient pas été revues ces dernières années : *Sympetrum fonscolombii* (2010) et *Somatochlora metallica* (2020).

En 2023, 29 points ont fait l'objet de battage de la végétation, pour la recherche du Vertigo de Des Moulins. Il a été inventorié sur 9 points, situés essentiellement dans la partie sud-est du marais d'Episy. La plupart de ces points d'occurrence (6/9) sont situés en bordure de plan d'eau, 3 sont situés en moliniaie dégradée. Les effectifs inventoriés varient entre 2 individus (point S2) et 44 individus (point 2180).

Cinq points ont fait l'objet de prélèvement de litière, pour la recherche du Vertigo étroit. Trois de ces points ont révélé la présence de l'espèce, inventoriée aussi sur un point de battage. La station où l'espèce a été découverte par Biotope en 2013 accueille toujours *Vertigo angustior*. Le point de prélèvement situé à cet endroit a permis de recueillir 23 individus, dont 15 adultes et 1 individu vivant ; d'autres individus étaient possiblement vivants au moment du prélèvement.

5. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

5.1. PARTENARIATS

Nous nous assurons de la cohérence des politiques publiques sur le site avec les enjeux Natura 2000.

La FDAAPPMA 77 est en contact régulier avec les collectivités et les acteurs du territoire (OFB, DDT, CD77, EPAGE, etc.).

Les relations entre les principales structures intervenant sur le territoire ont été maintenues en routine sur le site Natura 2000 tout au long de l'année 2023.

Il s'agit notamment de la communauté de commune Moret Seine et Loing, du département de Seine-et-Marne ainsi qu'Eau de Paris.

5.2. MARAIS D'EPISY

Le marais d'Episy est inscrit sur la Liste Verte de l'UICN depuis 2014.

Le programme de la Liste verte de l'UICN vise à reconnaître et à accroître le nombre des aires protégées et conservées gérées équitablement et efficacement, offrant aux populations et à la nature des résultats durables de conservation à travers le monde. La Liste verte constitue désormais une référence mondiale pour l'ensemble de la communauté de la conservation de la nature. En France, le programme est animé par le Programme aires protégées du Comité français de l'UICN et son Groupe d'experts dédié : Le Groupe d'experts français de la Liste verte.

Le label du Marais d'Episy a été renouvelé en 2018 pour 5 ans et a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2021. Cette évaluation a souligné la nécessité de renforcer la gouvernance à travers la mise en place d'un comité scientifique du site.

La première réunion de ce comité scientifique a eu lieu le 3 avril 2023. La Fédération de Pêche de Seine-et-Marne a demandé à être intégré en tant que membre du conseil scientifique dans le cadre de l'animation du site Natura 2000.

6. CONTRACTUALISATION ET GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES

6.1. ACTUALISATION DE LA BASE DE DONNEES PROPRIETAIRES

Lors de la précédente animation du site Natura 2000, aucune base de données recensant les propriétaires des parcelles du site n'a été réalisée.

Une base de données a donc été créée en 2023 à l'aide des informations tirées de la matrice cadastrale fournie par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

La création de cette base nous a permis d'identifier 4 types de propriétaires différents :

- Le Conseil départementale de Seine-et-Marne,
- Eau de Paris,
- Conservatoire d'Espaces Naturels d'Ile de France,
- Propriétaires privés.

Un courrier adresser aux Présidents du Conseil départemental de Seine-et-Marne (CD 77), Eau de Paris et du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Ile-de-France (CEN IdF) a été envoyé en février 2023 afin de présenter le site et de leur proposer une rencontre.

Le CD 77 a répondu au courrier et cela a conduit à une première rencontre dans les locaux du Département le 9 mai 2023 en présence de Mme. Béatrice RUCHETON, vice-présidente en charge de l'environnement et Mme. Catherine DENIMAL, directrice du département de l'Eau, de l'Environnement et de l'Agriculture (DEEA).

Une deuxième rencontre a été organisée le 24 mai 2023 avec le service ENS du département. Cette réunion a été l'occasion d'échanger sur les mesures de gestions et les suivis existants sur les parcelles ENS du département et d'exposer les suivis qui seront réalisés dans le cadre de l'animation Natura 2000.

Sans retour suite au courrier envoyé à Eau de Paris, le Service Protection de la Ressource et Biodiversité en charge du site du pré de Saveuse a été contacté directement. Il s'est montré favorable pour l'adhésion d'Eau de Paris à la charte Natura 2000.

Un courrier a également été envoyé à chacun des **26 propriétaires privés** afin de les informer de l'appartenance de leurs parcelles au site Natura 2000 « Basse Vallée du Loing » et de leur présenter le site. La fiche de synthèse était jointe au courrier.

L'envoi de ces courriers a donné lieu à deux retours téléphoniques qui ont permis de compléter la base de données des propriétaires. Cinq courriers n'ont pas été distribués.

6.2. ACCOMPAGNEMENT DES ELUS, DES PROPRIETAIRES, DES EXPLOITANTS

Nous présentons les outils de contractualisation et donnons des conseils de gestion pour conserver et valoriser les espèces protégées mais aussi la biodiversité ordinaire du site lors de rendez-vous téléphoniques ou de rencontres.

6.3. ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000

La mise en place de contrats N2000 a été proposée au département lors de notre rencontre avec le service ENS. Le département n'est pas intéressé par la contractualisation Natura 2000 jugeant les délais d'instruction et de paiement trop importants et les démarches administratives trop contraignantes. Les mesures de gestion sont réalisées en régie sur les parcelles ENS.

Il n'était pas possible de passer de contrats Natura 2000 en 2023 du fait du transfert de compétence vers la Région Ile-de-France.

En 2024, il est prévu de contacter les propriétaires privés présentant le plus d'enjeux sur leurs parcelles afin de leur proposer la mise en place de contrat Natura 2000.

6.4. ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site a été proposée à Eau de Paris ainsi qu'au Conseil départemental de Seine-et-Marne.

Les deux organismes se sont montrés favorables pour y adhérer étant donné qu'ils ont été/sont déjà signataires de la charte du site « Rivières du Loing et du Lunain » adjacents.

Il est prévu de les recontacter en début d'année 2024 afin de finaliser leur adhésion.

Le Conservatoire d'Ile de France a également été contacté et l'adhésion à la charte Natura 2000 leur a été proposée. Nous n'avons pas reçu de retour de leur part en 2023. Le CEN IdF sera de nouveau contacté en 2024 afin de leur proposer d'adhérer à la charte Natura 2000. Il s'était par ailleurs montré favorable pour l'adhésion à la charte du site « Rivières du Loing et du Lunain ».

Il est également prévu en 2024 de contacter les propriétaires privés présentant le plus d'enjeux sur leurs parcelles afin de leur proposer d'adhérer à la charte Natura 2000.

6.5. ANIMATION DES MAEC

Depuis 2023, l'animation du territoire agricole pour une évolution des pratiques notamment *via* les MAEC sur le territoire Natura 2000 est assurée par :

- la Chambre d'Agriculture d'Ile de France sur la commune de Montigny-sur-Loing
- la Fédération des Chasseurs de Seine-et-Marne pour les communes de Moret Loing Orvanne et la commune de Villemer (**Figure 7**).

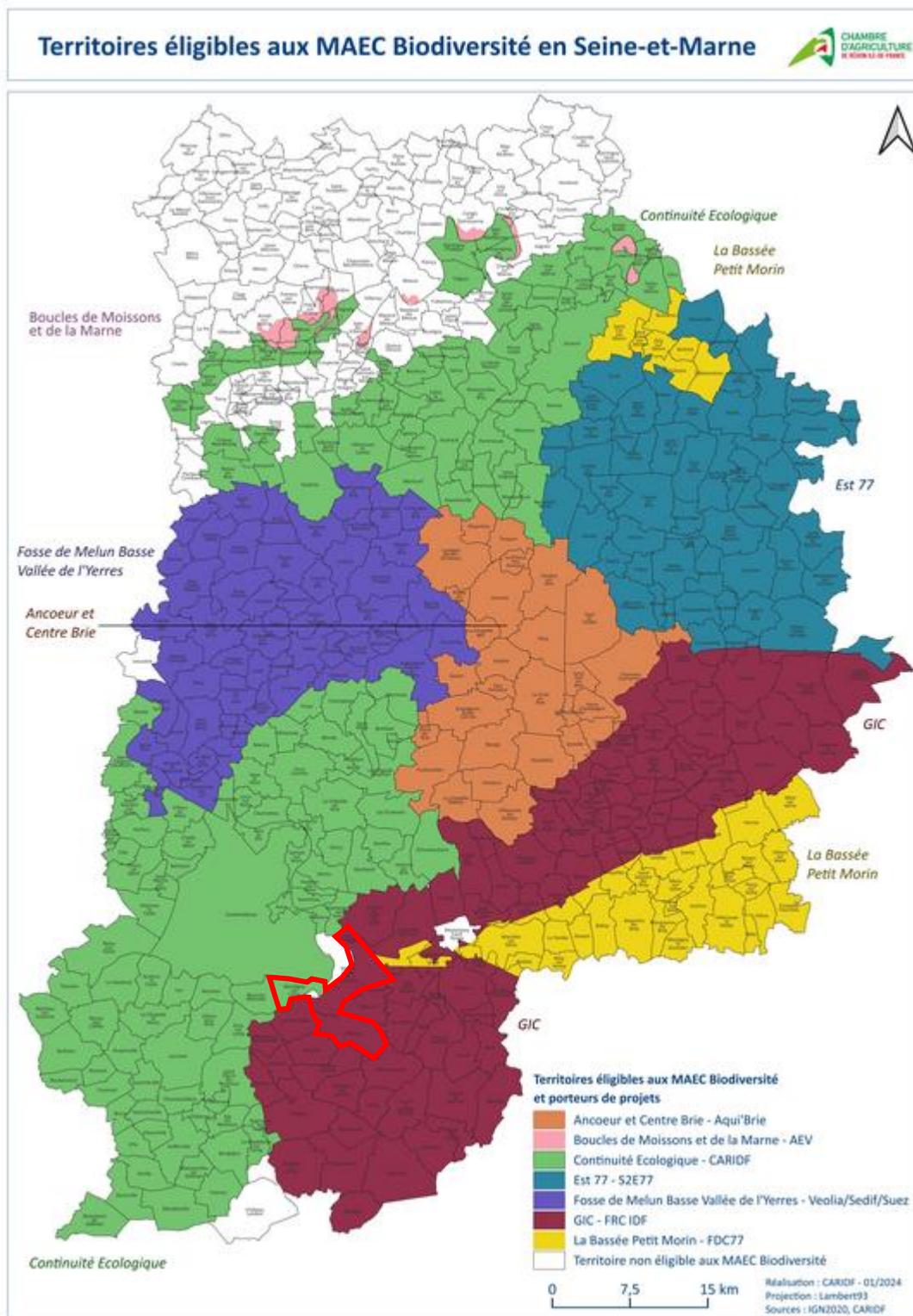


Figure 6 : PAEC en Seine-et-Marne – En rouge, les communes concernées par le site N2000 « Basse Vallée du Loing »

7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1.1. Organisation de réunion du comité de pilotage

Un comité de pilotage a été organisé le 24 novembre 2023 à la salle polyvalente de Veneux-les-Sablons.

Cette réunion a été l'occasion de faire le bilan des actions d'animation réalisées sur le site Natura 2000 en 2023. Elle a permis également d'évoquer les perspectives d'animation du site.

La présentation ainsi que le compte-rendu de la réunion sont disponibles sur le site internet de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne (<https://www.federationpeche77.fr/6124-basse-vallee-du-loing.htm>).

7.1.2. Réunions ou rencontres avec les services de l'état

Les services de l'Etat ont été tenus informés de l'animation du site tout au long de l'année, grâce à des rencontres ou des échanges réguliers, par téléphone et mails.

7.2. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Les missions liées à la gestion administrative et financière du site concernent :

- Le suivi de la constitution de la convention d'animation par la Communauté de communes,
- Le suivi du marché d'animation avec la CCMSL, bons de commande et facturation,
- Le suivi des activités d'animation avec notamment le suivi du temps de travail consacré à chacune d'entre elles,
- La réalisation des bilans d'animation et rapports du suivi écologique du site.

8. SYNTHÈSE

La répartition du temps de travail pour chaque mission assurée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 est décrite par le diagramme en figure 8. Ce diagramme prend seulement en compte le temps de travail réalisé par l'animatrice du site Natura 2000. Il faut également rajouter à cela le temps passé par le bureau d'étude ECOGEE en charge du suivi scientifique du site qui correspond à environ 50% du temps total.

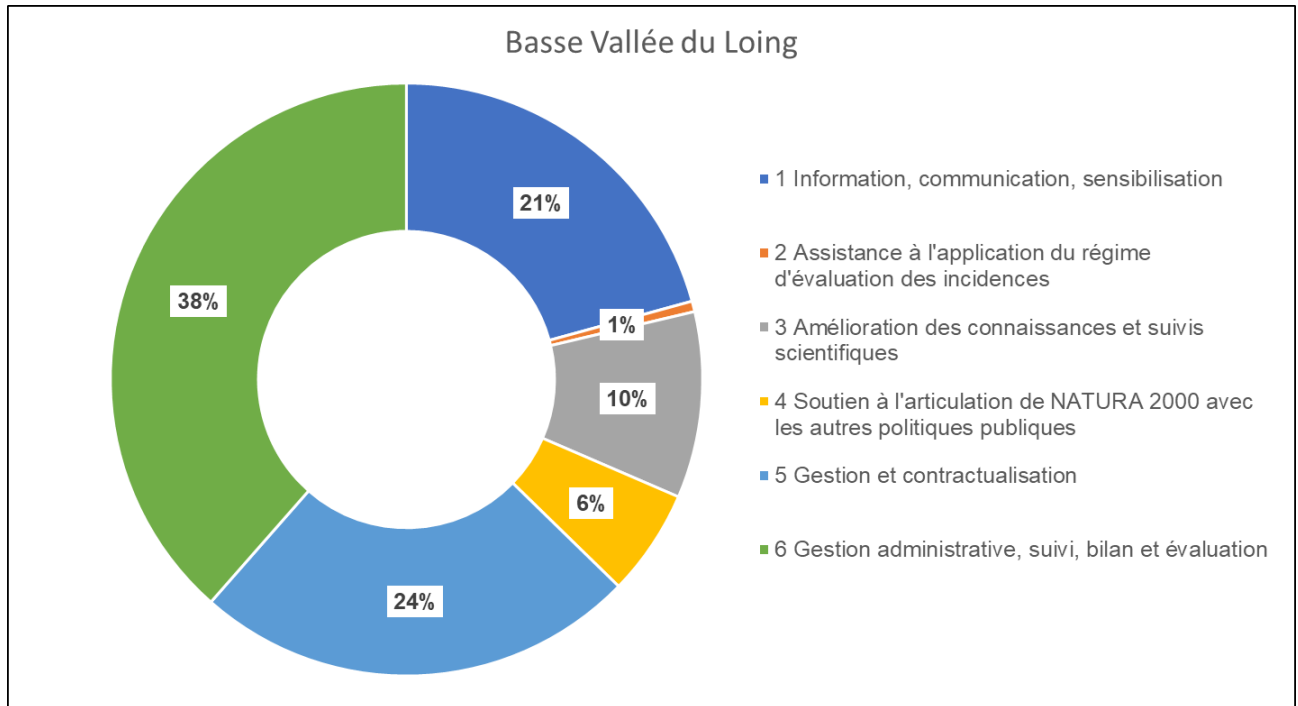


Figure 7 : Répartition des activités réalisées dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Basse Vallée du Loing » en 2023

Une grande partie du temps d'animation a été consacré à la gestion administrative du site. Cela est principalement dû à la reprise de l'animation après 7 ans d'arrêt.

Une part importante a également été dédiée à la gestion et contractualisation, ce qui correspond à la mise à jour de la base de données propriétaires, aux contacts et aux rencontres des propriétaires.

Près de 20% du temps a été consacré à la sensibilisation et la communication avec notamment la mise à jour des documents de communications comme la fiche de synthèse ou les sites internet dédiés.